



Luxembourg, le 17 octobre 2024

Circulaire n° 2024- 070

# Circulaire

aux administrations communales,

**Objet** : Date limite d'introduction des demandes de subside Late Night Bus 2024

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

L'Administration des transports publics tient à vous informer de l'avancement des délais d'envoi des demandes de subside Late Night Bus se rapportant à l'exercice 2024.

Conformément à l'article 30 de la loi du 26 avril 2024 relative au budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2024 et à la lettre circulaire du ministre des Finances du 17 juillet 2024 aux départements ministériels et administrations de l'État, les opérations d'ordonnancement des dépenses de l'exercice 2024 ne pourront en aucun cas se prolonger au-delà du 31 janvier 2025.

Afin de respecter cette échéance et de permettre au service financier d'effectuer les contrôles nécessaires, l'Administration des transports publics vous prie de bien vouloir envoyer toute demande de subside concernant l'exercice 2024 au plus tard pour le 3 janvier 2025.

Pour rappel : le montant des subsides accordés se compose d'un forfait de 1.500 EUR par commune ainsi que d'un montant fixe de 1,50.- EUR par habitant de la commune demanderesse.

Consciente que vos factures de décembre 2024 ne seront payées au plus tôt en janvier 2025, l'Administration des transports publics vous propose d'introduire une première demande de subside Late Night Bus 2024 au plus tard pour le 3 janvier 2025 (période de janvier 2024 à novembre 2024), subside qui vous sera alors payé début 2025.

Pour les communes qui n'ont pas atteint le seuil maximal, une seconde demande de subside Late Night Bus 2024 pour le mois de décembre 2024 pourra être introduite au courant de 2025 ; cependant le paiement y afférent ne pourra probablement être effectué que dans le cadre de l'exécution du budget 2026.





L'Administration des transports publics vous remercie d'avance de votre compréhension et de votre collaboration en vue de respecter cette échéance importante.

Pour toute question ou clarification, n'hésitez pas à contacter Monsieur Andy Schmit par courriel [andy.schmit@atp.etat.lu](mailto:andy.schmit@atp.etat.lu).

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de nos meilleures salutations.

La Ministre de la Mobilité  
et des Travaux publics



Yuriko Backes

